Campus Condorcet

DECISION N° 2026-096
RELATIVE A LA FERMETURE DU BÂTIMENT HUMATHEQUE
POUR LA JOURNEE DU SAMEDI 21 NOVEMBRE 2026

Le Président de l'établissement public Campus Condorcet,

Vu les articles L.345-1 à L.345-7 et D.345-1 à 345-17 du code de la recherche ;

DECIDE :

Article 1 : La fermeture du bâtiment humathèque pour la journée du samedi 21 novembre 2026.

Article 3 : Le Président de l'établissement public est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera portée à l'affichage et publiée sur le site internet de l'établissement.

Fait à Aubervilliers, Le 20 novembre 2026

Pierre-Paul Zalio



Président de l'établissement public Campus Condorcet

Affichée, publiée le 20 novembre et exécutoire le 21 novembre 2026